



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-02

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryvonne QUEMION, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

Absente excusée : Véronique MOREL (pouvoir Dominique CAPRON)

Secrétaire de séance : Cyrille GUILLEMARD

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention(s) : 0

REDUCTION ET SUPPRESSION D'UN PERIMETRE DES INDICES 76250-80 ET 83

Date de convocation
06/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217602507-20240314-2024-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 16/04/2024

Monsieur le Maire a sollicité le bureau des risques naturels et technologiques de la DDTM pour avis sur l'Etude Explor-e portant sur les indices de cavités souterraines n° 76250-80 et 83.

Il s'agit plus précisément d'indices parcellaires définis au niveau d'une parcelle du cadastre ancien, après découverte d'un document d'archive faisant état de la présence d'extraction de matériaux pour l'entretien de la Route Départementale 39. Ces indices correspondent à des parcelles napoléoniennes, c'est-à-dire qu'une parcelle a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de carrière sur le cadastre usité au XIXème siècle.

En l'absence d'éléments permettant de localiser les carrières déclarées, toute la parcelle a été assimilée à l'indice associé à un périmètre de sécurité. Conformément à la doctrine départementale relative à la gestion des risques liés aux cavités souterraines, un périmètre de sécurité de 35 m avait été établi en périphérie de ses indices.

La présente expertise bibliographique a porté sur l'analyse des éléments à l'origine de la définition des indices de cavités 80 et 83 afin de confirmer leur éligibilité pour appliquer la modification de la doctrine départementale du 28/02/2020 qui porte essentiellement sur 3 axes :

- Réduction du périmètre de sécurité à 15 m de rayon,
- Suppression du périmètre de sécurité au droit et au-delà de la voirie à entretenir,
- Suppression de l'emprise de la parcelle napoléonienne au-delà de 70 ml des voiries à entretenir.

La DDTM a donc émis l'avis que la parcelle cadastrée ZH 28 située au 60⁶ route de Montivilliers à Etainhus n'est plus concernée par la problématique cavité.

Compte-tenu de cette proposition, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de lever les indices de cavités souterraines (cailloutières) 76250-80 et 83 en tenant compte des prescriptions du bureau d'Etudes Explore-r et de la DDTM.

Une copie de la présente délibération sera transmise au bureau d'Etudes Explore-r

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Rémi MALO